**Zeitschrift:** Scharotl / Radgenossenschaft der Landstrasse

Herausgeber: Radgenossenschaft der Landstrasse; Verein Scharotl

**Band:** 17 (1992)

Heft: 3

Rubrik: Lettres de la Radgenossenschaft concernant le stationnement de

Jenisch sur sol vaudois, 1992

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 24.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Nous nous référons à la lettre, écrit par le Chef du Département de la Justice, de la Police et des Affaires Militaires, Monsieur du 7 juillet 1992 ainsi que à la Question Adrien Streit. Le Conseil d'Etat repond à la question A. Streit de la manière suivante: "... En revanche, le Conseil d'Etat estime qu'il n'est pas judicieux que le canton crée ou aménage de son initiative des places d'acceuil pour ces familles pendant l'hiver. Les communes concernées sont à même de trouver des solutions acceptables pour héberger quelques familles. ... et qu'un effort de solidarité doit être consenti vis-à-vis de ces familles Jenisch."

Nous venons à vous avec cette demande pressante de trouver une solution au problème d'une place de stationnement pour l'hiver et des places de passage. Comme vous pouvez le constater des documents annexes, la place de stationnement et les places de passage pourraient ressembler à ce type de places mentionnés.

Nous vous serions reconnaissants d'obtenir à ce sujet un rendez-vous de votre part pour pouvoir élaborer les détails sur cette question.

Dans l'attente de votre reponse veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations dinstinguées.

RADGENOSSENSCHAFT DER LANDSTRASSE

Copie à: Canton de Vaud, Le Chef du Département de la Justice, de la Police et des Affaires Militaires, Place du Château 1, 1000 Lausanne

Annexes: Mentionnées



## INTERESSENGEMEINSCHAFT DES FAHRENDEN VOLKES IN DER SCHWEIZ

Assoziiert an ROMANI UNION, Mitgliedorganisation der Vereinten Nationen UNO mit konsultativem Status beim Wirtschafts- und Sozialrat (NGOs-ECOSOC)

Präsidium Robert Huber Autoteleson 077/63 57 95

Sekretariat Postfach 1647 8048 Zürich Telefon 01/492 54 77 / 79

Redaktion Scharotl Postfach 1647 8048 Zürich Telefon 01/493 23 36 Telefax 01/492 54 87 Union des Communes Vaudoises

35, avenue de Lavaux 1009 Pully

Zurich, 3 août 1992

## Stationnement de Jenisch sur sol vaudois

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre lettre du 28 juillet 92 et apprenons avec plaisir que vous êtes intéressé à une brève rencontre.

Ci-dessous nous vous soumettons quelques dates qui nous sont possibles:

18 , 19 ou 26 août 1992, 11.00 h

Nous vous prions de considerer notre long accès en fixant l'heure de la rencontre.

Les personnes suivants y participeront:

M. Robert Huber
M. May Bittel
Mdme Claudia Ferrara
ou Mdme Renata Cristellon

Président Radgenossenschaft Président Zigeunermission la Secrétaire

Dans l'attente de votre appel, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

RADGENOSSENSCHAFT DER LANDSTRASSE la Secrétaire

Renata Cristellon

PROCES-VERBAL de l'entretien du 31 août 1992 dans les bureaux de l'Union des Communes Vaudoises

Présents: Le représentant des Communes Voudoises

M. Robert Huber

Mme Renata Cristellon

Thème: Places de stationnement et de passage dans le Canton de Vaud

M. Huber a expliqué le problème des nomades vaudois :

Il n'y a dans le canton de Vaud aucune place de stationnement et de passage pour la population nomade. Ceci a pour conséquence que les quelques 500 familles concernées ou bien sont obligées de quitter le canton, ou alors elles se trouvent dans l'illégalité. Il est absolument urgent et nécessaire de trouver une solution acceptable pour toutes les parties en cause.

Les nomades auraient besoin de 2 places de stationnement et d'environ 10 places de passage. Le problème serait ainsi résolu de façon satisfaisante. Les nomades devraient être consultés pour la réalisation d'une place de stationnement, afin que cette dernière corresponde vraiment à leurs nécessités et pour éviter une erreur d'investissement. Une place de stationnement devrait pouvoir accueillir environ 15 à 20 roulottes.

Il faut bien distinguer la différence entre place de stationnement et place de passage :

Les places de stationnement sont utilisables toute l'année.

Les places de passage sont utilisables seulement pendant la période de voyage et seulement pour un temps limité.

Un exemple à citer serait la place de passage de Thun-Allmendingen. Les nomades peuvent y stationner pour 1 mois au maximum.

Les places de camping ne peuvent pas entrer en considération, parce que les nomades travaillent sur la place et que le bruit produit ce faisant est source de problèmes.

Une éventualité à étudier serait de trouver dans le canton de Vaud un terrain appartenant à la Confédération, par exemple la caserne de Bière, qui sera prochainement désaffectée.

Le problème scolaire n'est pas traiter d'urgence, car des modifications dans ce domaine sont prévues. Il serait cependant souhaitable qu'une solution puisse être trouvée au niveau national.

L'exposition itinérante devrait pouvoir être montrée dans le canton de Vaud, de préférence accompagnée d'un nomade qui fait une démonstration de son métier et parle de la vie des gens du voyage. Il serait en mesure de promouvoir des possibilités d'exposer. Nous lui ferons parvenir à cet effet du matériel d'information.

Tant que les nomades n'auront pas la possibilité de vivre dans la légalité dans le pays de Vaud, leur situation restera pénible.

Il fera part de nos désirs et revendications à l'assemblée. Il voudrait sensibiliser les communes aux problèmes de la population nomade et s'entretenir à ce sujet également avec la personne de Département de Police à Lausanne. Il espère être en mesure de nous en dire plus à fin septembre 92.

Le procès-verbal a été lu et approuvé.



INTERESSENGEMEINSCHAFT DES FAHRENDEN VOLKES IN DER SCHWEIZ

Assoziiert an ROMANI UNION, Mitgliedorganisation der Vereinten Nationen UNO mit konsultativem Status beim Wirtschafts- und Sozialrat (NGOs-ECOSOC)

Präsidium Robert Huber Autotelefon 077/63 57 95

Sekretariat Postfach 1647 8048 Zürich Telefon 01/492 54 77 / 79

Redaktion Scharotl Postfach 1647 8048 Zürich Telefon 01/493 23 36 Telefax 01/492 54 87 Canton de Vaud

Le Chef du Département de la Justice,

de la Police et des Affaires Militaires

Place du Château 1 1000 <u>Lausanne</u>

Zurich le 20 juillet 1992 hu/fe

Monsieur le Conseiller Mesdames et Messieurs

Par la présente nous tenons à vous remercier pour l'acceuil dans votre bureau à Lausanne le 7 juillet 1992. Ainsi que pour votre prise de position rapide en ce qui concerne les lettres que nous avons reçu.

Comme vous nous l'avez conseillé nous avens pris aujourd'hui contact avec l'Union des Communes Vaudoises ainsi que avec les Communes Bex et Lutry et Madame la Syndic de la ville de Lausanne.

Nous vous repondons à vos questions \*de manière suivante: Veuillez prendre connaissance des informations concernants les activités de la Radgenossenschaft der Landstrasse. (Nous regrettons que les documents sond écrits en allemand.)

En ce qui concerne le nombre des Yenish vaudois nous vous donnons l'explication suivante: N'ayant pas de places de stationnement dans le canton de Vaud, beaucoup de familles Yenish ont émigrés dans d'autres cantons où l'acceuil était plus favorable. D'autres Yenish ce sont sédentarisés (semi-sédentaires) car pendant la bonne saison ils voyagent dans toute la Suisse ainsi ils perpetuent leurs traditions. Dés qu'il y aura des places, ces gens reviendront dans leur canton. Nous estimons le nombre des persons yenish vaudois à environs 200.

D'autre part nous vous envoyons ci-joint les documentations concernant la place de stationnement "Leutschenbach" à Zurich ainsi que sur la place de passage à Thun-Allmendingen et de la place de passage de Wädenswil.

Nous nous tenons à votre disposition pour toutes autres renseignements. Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

RADGENOSSENSCHAFT DER LANDSTRASSE

En Absence du Président: Robert Huber

La/sec

Claudia Ferrara

May Bittel



## PROCES-VERBAL du 7 juillet 1992 à Délémont

Présents: 10 met du Service des communes () ara)

M. Huber

Mme Ferrara

Mme Cristellon (procès-verbal)

Thème : Places de passage et de stationnement dans le Jura

Les places de passage à Saignelégier + Porrentruy sont encore à disposition, de même que la place de stationnement de Soyhières. Cette dernière est toujours utilisable à titre provisoire (Soyhières-Délémont). On nous a promis que si elle venait à manquer, une autre place serait mise à disposition.

C'est extrêmement difficile en ce moment de trouver à Délémont une place définitive. L'endroit qui était prévu sera utilisé pendant les deux prochaines années pour des travaux routiers. La surface de cette place serait d'environ 20 ha, ce qui correspond à une étendue normale en Suisse. 

est d'avis qu'il faudra compter environ 2 ans jusqu'à la réalisation d'une place définitive. L'en droit en question se trouve sur un terrain appartenant au canton.

A la demande de M. Huber, si il y avait eu des réclamations au sujet des Yenish, on nous a assuré qu'il n'avait jamais eu connaissance de rien de genre, ce qui est très positif.

Que reste-t-il à faire ?

Dans une année environ, nous téléphonerons pour savoir où en sont les travaux routiers ou si autre chose est en vue.

nous a assuré que rien ne sera entrepris sans que nous soyons informés et consentants.

a en outre pris contact avec l'organisation pour les droits de l'homme suivante :

Fer de Lance 10, chemin du Languedoc 1007 Lausanne

ci. 14.7.92 Le procès-verbal a été lu et approuvé.



#### INTERESSENGEMEINSCHAFT DES FAHRENDEN VOLKES IN DER SCHWEIZ

Assoziiert an ROMANI UNION, Mitgliedorganisation der Vereinten Nationen UNO mit konsultativem Status beim Wirtschafts- und Sozialrat (NGOs-ECOSOC)

Präsidium Robert Huber Autoteleson 077/63 57 95

Sekretariat Postfach 1647 8048 Zürich Telefon 01/492 54 77 / 79

Redaktion Scharotl Postfach 1647 8048 Zürich Telefon 01/493 23 36 Telefax 01/492 54.87 Administration Communale de Bex

1880 Bex

Zurich le 20 juillet 1992 hu/fe

## STATIONNEMENT DES JENISCH DANS VOTRE COMMUNE

Monsieur le Président Mesdames et Messieurs

La Radgenossenschaft der Landstrasse, fondée en 1975, représente et défend les intérêts des nomades suisses (Yenish) dans leurs rapports avec l'Etat, principalement, pour ce qui concerne les places de stationnement et de passage, les questions d'ordre scolaire, l'élaboration de lois réglementant la liberté d'établissement et de travail et intéressant particulièrement les nomades.

C'est en tant que represantant des intérêts Jenish en Suisse que nous prenons contact avec vous pour trouver une solution en ce qui concerne une place de passage dans votre commune.

Nous serions heureux d'obtenir une date de rendez-vous pour discuter et élaborer des détails de cette question. Ci-joint vous trouverez des documentations concernants des places de passage à Thun-Allmendingen et Wädenswil.

En attendant votre reponse nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

t Huber

LA secrét Bankverbindung: Solothurner Kantonalbank Olten, Konto Nr.: 10/05/351-00 Postcheckkonto: Bern 30-15313.



## INTERESSENGEMEINSCHAFT DES FAHRENDEN VOLKES IN DER SCHWEIZ

Assoziiert an ROMANI UNION, Mitgliedorganisation der Vereinten Nationen UNO mit konsultativem Status beim Wirtschafts- und Sozialrat (NGOs-ECOSOC)

Präsidium Robert Huber Autotelefon 077/63 57 95

Sekretariat Postfach 1647 8048 Zürich Telefon 01/492 54 77 / 79

Redaktion Scharotl Postfach 1647 8048 Zürich Telefon 01/493 23 36 Telefax 01/492 54 87 Administration Communale Syndique Greffe municipal

pl. Palud 2 Case Postale 1000 <u>Lausanne</u> 9

Zurich le 21 juillet 1992 hu/fe

# STATIONNEMENT DE JENISCH DANS LES ENVIRONS DE LA VILLE DE LAUSANNE (PLACE DE STATIONNEMENT ET D'HIVER

Madame la Syndic Mesdames et Messieurs

La Radgenossenschaft der Landstrasse, fondée en 1975, représente et défend les intérêts des nomades suisses (Yenish) dans leurs rapports avcec l'Etat, principalement pour ce qui concerne les places de stationnement et de passage, les questions d'ordre scolaire, l'élaboration de lois réglementant la liberté d'établissement et de travail et intéressant particulièrement les nomades.

C'est en tant que representant des intérêts Jenisch en Suisse que nous prenons contact avec vous pour trouver une solution en ce qui concerne une place d'hiver (place de stationnement) dans les environs de Lausanne.

Nous serions heureux d'obtenir une date de rendez-vous pour discuter et élaborer des détails de cette question. Ci-joint vous trouverez des documentations concernants la place de stationnement à Zurich "Leutschenbach". Ainsi vous trouverez en annexe des informations concernant les activités de la Radgenossenschaft der Landstrasse. (Nous regrettons que les documents sont écrits en allemand).

En attendant votre reponse, nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées. , Mesdames et



## INTERESSENGEMEINSCHAFT DES FAHRENDEN VOLKES IN DER SCHWEIZ Assoziiert an ROMANI UNION, Mitgliedorganisation der Vereinten Nationen UNO mit konsultativem Status beim

Wirtschafts- und Sozialrat (NGOs-ECOSOC)

Präsidium Robert Huber Autotelefon 077/63 57 95

Sckretariat Postfach 1647 8048 Zürich Telefon 01/492 54 77 / 79

Redaktion Scharotl Postfach 1647 8048 Zürich Telefon 01/493 23 36. Telefax 01/492 54 87 Administration Communale de Lutry Chateau 1095 Lutry

Zurich le 20 juillet 1992 hu/fe

## STATIONNEMENT DES JENISCH DANS VOTRE COMMUNE

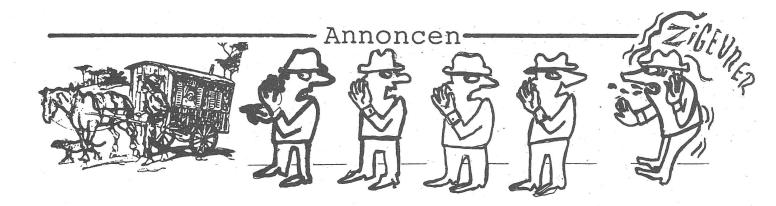
Monsieur le Président Mesdames et Messieurs

La Radgenossenschaft der Landstrasse, fondée en 1975, représente et défend les intérêts des nomades suisses (Jenish) dans leurs rapports avec l'Etat, principalement, pour ce qui concerne les places de stationnement et de passage, les questions d'ordre scolaire, l'élaboration de lois réglementant la liberté d'établissement et de travail et intéressant particulièrement les nomades.

C'est en tant que representant des intérêts Jenish en Suisse que nous prenons contact avec vous pour trouver une solution en ce qui concerne une place de passage dans votre commune.

Nous serions heureux d'obtenir une date de rendez-vous pour discuter et élaborer des détails de cette question. Ci-joint vous trouverez des documentations concernants des places de passage à Thun-Allmendingen et Wädenswil.

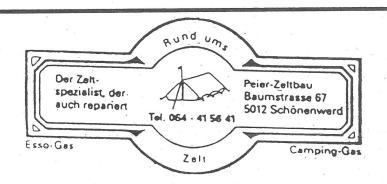
En attendant votre reponse nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.





CARROSSERIE

TABBERT WOHNWAGEN CHUR



Zelte Schlafsäcke Reparaturen

Neuanfertigungen Camping-Zubehor

Ski-Schuhe Ski-Service



IMPRESSUM Offizielles Genossenschaftsorgan des Fahrenden Volkes der Schweiz

RADGENOSSENSCHAFT der Landstra: Amtlicher Sitz in Zürich Postcheckamt Bern 30-15 313.

PRAESIDIUM Robert Huber
Tel. nur in dringenden Falle 077/63579

SEKRETARIAT Frau Ferrara

REDAKTION Gottier Roger Natel 077 / 47 46 70 Buro 01 / 492 54 79

BUERO Freilagerstrasse 5 Postfach 1647. 8048 Z U E R I C H Tel. 01/492 54 77 / 79

OEFFNUNGSZEIT Montag u. Dienstag ganzer Tag. Mittwoch 8.00 - 12.00 Uhr.

übrige Zeit erreichen Sie uns über Tel. Herr Huber.

